

On pourrait penser que les sujets sont suffisamment préoccupants actuellement à la PJJ pour conduire des instances de dialogue social. Ce n'est pas ce que pense la direction qui a annulé tout de go les instances prévues ce mois de juin que ce soit les CSA ou les CSA FS, sans plus d'explication !

### **Circulez, il n'y a rien à voir !**

Dans un contexte d'adoption de la Loi Attal où l'on change de paradigme, où l'on veut accélérer toujours plus les procédures en faisant croire que cette urgence règlera de façon magique le traitement de la délinquance des mineurs. Alors que l'on bafoue les principes de l'ordonnance de 45 ! Alors que les professionnels n'en peuvent plus de devoir s'adapter à un rythme judiciaire qui s'accélère toujours et encore !

Alors que les problèmes RH subsistent, que des contrats sont à nouveau sur la sellette malgré les besoins repérés sur les unités....

L'institution malgré la crise de l'été dernier et toutes les alertes ne se remet pas en question, ne joue pas le jeu de la transparence et continue à mettre la poussière sous le tapis.

Les groupes de travail obtenus dans le cadre du plan d'action ne sont que de la poudre aux yeux qui ne répondent pas aux attentes formulées par les OS. **Au lieu d'un dialogue authentique, on nous amuse avec des mesurette, pire on voudrait nous associer à une forme de rationalisation et d'optimisation du travail éducatif ! Ou comment ouvrir vers une uberisation du métier d'éducateur facilitant ensuite le démantèlement de l'institution !**

Dans le même temps, si la direction semble en panne pour le dialogue social, les procédures disciplinaires vont bon train. **Les cadres sont particulièrement malmenés.** A croire qu'après le plan social de l'été dernier, il y a bien un plan social pour se séparer brutalement d'un bon nombre d'entre eux ou les dégouter afin qu'ils partent ailleurs ! **Qu'on se le dise, la chasse aux sorcières est ouverte !**

Nous sommes stupéfaits de voir les procédures se multiplier, les dossiers déjà bouclés ne laissant aucune place pour la défense ni le contradictoire. Des dossiers basés sur des témoignages ciblés ou pseudo contrôles qui sont menés uniquement à charge !

La PJJ se veut exemplaire mais de quelle exemplarité parle-t-on quand on ne fait que désigner des boucs émissaires tout en occultant les problèmes de fond ?

Béatrice Briout

Secrétaire générale UNSa SPJJ